

Scolarisation des élèves handicapés moteurs dans les Bouches du Rhône

ETAT DES LIEUX

EXEMPLES DE DISPOSITIFS D'ACCUEIL

ETAT DES LIEUX

Scolarisation individuelle						Scol. collective		
1 ^{er} deg	Col.	Segpa	LEGT	LP	Total 2 nd d	CLIS	ULIS	Total
251	129	7	52	36	224	15	21	511

ETAT DES LIEUX

Scolarisation uniquement E.N		Scolarisation à temps partiel en partenariat			
TC	TP	UEMS	UEHop	CNED	
212	24	20	8	2	1 ^{er} Deg. 266
228	4	1		12	2 nd Deg. 245

ETAT DES LIEUX

AVS TC	AVS TP	AVS Co	Pas d'AVS	
56	125	12	73	1 ^{er} Deg. 266
63	82	9	91	2 nd Deg. 245

L'Annexe du Lycée THIERS à Marseille

- **Population accueillie :**

Elèves ne pouvant fréquenter un collège ou un lycée en raison d'un handicap temporaire ou définitif mais en capacité de poursuivre un programme normal de scolarité ;

Reconnaissance du handicap et orientation par la MDPH

Affectation dans le dispositif et inscription au CNED.
Tests scolaires pour élaborer le programme personnalisé de scolarisation.

L'Annexe du Lycée THIERS à Marseille

Modalités de scolarisation :

scolarité à temps partiel, aménagée en tenant compte des soins et des contraintes médicales,

emploi du temps personnalisé, allongement possible de la scolarité.

L'Annexe du Lycée THIERS à Marseille

Moyens actuels en personnel:

- L'équipe se compose de 3 PLC (anglais, français, mathématiques) 1 PLP (Lettres/Histoire)
- **1100 HSE**
- *1 ETP d'AVS-co.*

Moyens matériels :

l'annexe Menpenti est actuellement doté d'un matériel informatique performant.

L'ULIS 4 du collège Sylvain Menu

Public accueilli:

élèves déficients moteurs avec une atteinte plus ou moins sévère et des troubles associés.

Fonctionnement:

Tous les élèves sont intégrés dans leur classe de niveau avec un retard scolaire de deux ans en moyenne.

Ils sont accompagnés d'une AVS individuelle en fonction de leurs besoins.

Les temps d'UPI sont prioritairement réservés au soutien dans les apprentissages, mais peuvent également être des temps d'aide aux devoirs.

L'ULIS 4 du collège Sylvain Menu

Coordination du dispositif:

- Un enseignant spécialisé option C
- Des tâches d'enseignement, de gestion et de coordination, de concertation.
- Action auprès des élèves mais aussi avec et auprès des enseignants et des AVS.

AIDES A LA SCOLARITE

Dispositif:

- AIDE PAR DES AVS SPECIALISES
- CHIENS D'ACCOMPAGNEMENT
- .CNED SAPAD
- AMENAGEMENTS D'EXAMEN